

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté du 20 mars 2024 modifiant l'arrêté du 12 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externe et interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture dans la branche professionnelle « création contemporaine » et dans le domaine d'activité « textile »**

NOR : MICB2402656A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 20 mars 2024, l'arrêté du 12 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2023, l'ouverture de concours externe et interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture dans la branche professionnelle « création contemporaine » et dans le domaine d'activité « textile » est ainsi modifié :

1° Le concours externe pour l'accès au corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture dans la branche professionnelle « création contemporaine » et dans le domaine d'activité « textile » ouvert au titre de 2023 est annulé ;

2° Pour l'épreuve orale d'admissibilité, la date : « 19 juin 2024 » est remplacée par la date : « 10 juin 2024 ».